

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Action " Accès Direct à l'Emploi pour l'Insertion par l'Economie" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence une subvention d'un montant maximum de 1 289 777,00 € pour le renouvellement 2016 de l'action «Accès direct à l'emploi pour l'Insertion par l'Economie»,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense, d'un coût total maximum de 1 289 777,00 €, sera financée sur les crédits de paiement mis disposition au titre du budget départemental de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée